

Commune d'EMANVILLE (Eure)

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal

Séance du 09 juin 2017

(convocation du 07 juin 2017)

En exercices	Présents	Votants
12	8	8

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry DULUT.

PRESENTS : DULUT Thierry, M. BELMONT Marc, BLAISOT Katia, BERSOT Stéphane, COMBE Benoit, PASQUET Katia, DAVID Catherine, LEMARCHAND Virginie

ABSENTS EXCUSES : BERTRAND Romain,

ABSENTS : SORS Valérie, VANDENBERGHE Nicolas, LAMY Gérald

Secrétaire de Séance : PASQUET Katia

Monsieur Le Maire ouvre la séance et demande après lecture, s'il y a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion en date du 6 avril et propose à chacun d'apporter sa signature sur le registre.

La séance est ouverte par la présentation de Monsieur MOLKOU, historien. Il réalise des ouvrages sur l'histoire des collectivités territoriales. Le but étant de sauvegarder la mémoire du passé.

I. CHEMIN MARE EN VILLE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 20170205

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de modifier la délibération 20170205 sur le chemin mare en ville.

Au vu du découpage cadastral de certaines parcelles, même si à ce jour il n'y a aucune sortie, porte ou portail sur ces parcelles, ce chemin mentionné dans la dite délibération est le seul accès et ne peut être fermé par des plots ou barrières.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité, « d'annuler et de remplacer une partie de la délibération n°20170205 » et de ne pas interdire la circulation dans ce chemin mais d'y appliquer une signalisation adaptée.

II. ACHAT MICRO TRACTEUR

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat d'un micro-tracteur tondeuse autoporté avec éjection sur le coté. Cet engin est destiné à l'entretien des mares, des hameaux de la commune et des chemins communaux qui se font à la débrouilleuse à ce jour.

Nous ferons une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire qui était attribuée à un autre projet mais qui ne verra pas le jour cette année.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil un devis de la Société Motoculture de Normandie pour un montant de 4 213.12 € H.T. soit 5 055.74 € TTC incluant : l'Autoporté, une remorque et un jeu de rampes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'achat du dit Autoporté Kawasaki OHV pour la somme de 4 213.12 € H.T. soit 5 055.74 € TTC incluant dans le prix : l'autoporté, une remorque et un jeu de rampes auprès de l'entreprise Motoculture de Normandie.

III. MARCHE DES ESSAIS DE GARANTIE DE LA STATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des candidatures au marché des essais de garantie de la station d'épuration ont été visés par le maître d'oeuvre SEEN.

Nous avons reçu deux propositions mais une est arrivée hors délai et ne sera pas prise en compte.

La proposition retenue est celle de la société SGS Multilab pour un montant de 5 500 € H.T.

Une demande de subventions sera faite auprès des services du Conseil départemental : le SATESE et une auprès de l'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.

Par ailleurs, dans cette demande de subventions nous formulerons une demande de dérogation afin de commencer les essais au plus vite.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société SGC Multilab et en amont de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

IV. DESHERBAGE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de sous-traiter les traitements de désherbage employant des produits phytosanitaires. Avec la loi 2014-110, la réglementation phytosanitaire et loi Labbé. Pour pouvoir se servir des produits phytosanitaires, il faut posséder un « Certiphyto » que la commune n'a pas.

La commune en tant que collectivité n'a plus le droit d'utiliser les produits phytosanitaires sans ce certificat, depuis le 1er janvier 2017 et a fait une demande de devis à l'Entreprise VAAS qui s'occupe déjà de la tonte des espaces verts de la commune. Cette prestation ne concernera que le cimetière, sachant que le reste des espaces de la commune sont traités soit manuellement ou mécaniquement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le devis pour 2 passages annuels de l'entreprise VAAS pour un montant de 422,40 € H.T.

V. CONVENTION AVOCAT POUR LES DEBORDEMENTS DE LA STATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la station déborde régulièrement. Il s'agirait d'un vice à la construction. Le SATESE préconise l'intervention d'un avocat afin de faire appel à un expert qui constatera les manquements. Cette procédure serait préférable au mandatement d'un cabinet d'assurances.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à 7 voix « pour », 0 « contre » et 1 « abstention » d'autoriser Monsieur le Maire à faire un appel à un avocat pour intervenir sur les problèmes de la Station d'Épuration.

VI. STATION – RACHAT DE MOUTONS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur l'aire d'infiltration de la station les moutons sont à l'œuvre mais ne sont pas assez nombreux pour que cela soit suffisamment propre de toutes herbes.

Monsieur le Maire propose de racheter des moutons supplémentaires auprès de la Commune de Saint-Aubin-d'Escroville pour une quantité de 4 au prix de 100 € par tête.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'achat de 4 moutons supplémentaires pour l'entretien de la station d'épuration.

QUESTIONS DIVERSES

1. Trottoirs et Caniveaux

L'Entreprise DELAUNAY propose 1 devis pour l'entretien des trottoirs d'un montant de 468 € TTC le passage effectué avec des brosses qui désherbent également.

2. Ordures ménagères

La Communauté de Communes avait un projet de construction d'une déchetterie qui ne verra pas le jour. La tarification incitative va bientôt se mettre en place.

3. Demande d'abris bus

Une demande d'abri bus a été formulée. Un devant la Mairie et un devant le local des associations (ou enclavé dans l'enceinte de la mairie au niveau des grilles).

Monsieur le Maire envisage de prévoir ces dépenses au budget 2018 si cela est possible.

Soit 4 arrêts sur la commune, 2 pour les Petites Londes et Grandes Londes et 1 à Saint-Léger.